

Arrêté nommant le président de jury et le vice-président des concours de recrutement de professeurs des écoles « externe », « second interne » et « établissements concourus »

Académie de Créteil  
Session 2021

Le Recteur de l'académie de Créteil,

- Vu les articles 2022 et 2023 de l'arrêté n° 18, D.D. de l'académie;
- Vu le décret n° 20-086 du 17 août 2020 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles;
- Vu l'arrêté du 4 août 2020 modifié relatif au 1<sup>er</sup> tour 2021 ainsi qu'au mode de l'organisation de concours externes, de concours externe interne, de concours interne externe, de concours interne externe et de concours interne externe de professeurs des écoles;
- Vu l'arrêté n° 19-100 du 10 août 2019 relatif au mode de l'organisation des concours de recrutement des autres établissements concourus par les professeurs des écoles;
- Vu l'arrêté n° 19-088 du 10 août 2019 relatif au mode de l'organisation des concours de recrutement des autres établissements concourus par les professeurs des écoles;
- Vu l'arrêté n° 19-088 du 10 août 2019 relatif au mode de l'organisation des concours de recrutement des autres établissements concourus par les professeurs des écoles;
- Vu l'arrêté n° 19-088 du 10 août 2019 relatif au mode de l'organisation des concours de recrutement des autres établissements concourus par les professeurs des écoles;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Est nommé pour la session 2021, président de jury des « concours externes », « concours internes » et « concours externes » de professeurs des écoles de l'académie de Créteil, Monsieur Antoine CHALEIX, Inspecteur d'Académie - Directeur Adjoint des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 2 : Est nommé, pour la session 2021, vice-président de jury des concours « externe », « second interne » et « concours externes », de professeurs des écoles de l'académie de Créteil, Monsieur Denis AUVERGAT, Inspecteur d'Académie - Directeur Adjoint des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 3 : Le Directeur de service informatique des matériels et concours est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10 novembre 2020

Le Recteur de l'académie de Créteil,



Denis AUVERGAT

REGLEMENTATION, INFORMATION ET PREPARATION

# CRPE Créteil - Arrêté nommant le président de jury - Session 2021

## 1 DOCUMENT

- Publié le  
19 novembre 2020

Vous trouverez ci-dessous l'arrêté nommant le président de jury et le vice-président des concours de recrutement de professeurs des écoles de l'académie de Créteil pour la session 2021.



**Arrete\_nomination\_president\_de\_jury\_CRPE\_CRETEIL\_2021.pdf**  
(PDF, 476Ko)

📄 **TÉLÉCHARGER** ([HTTPS://SIEC.EDUCATION.FR/INDEX.PHP?EID=DUMPFIL&T=F&F=...](https://siec.education.fr/index.php?eid=dumpfile&t=f&f=...))